



ISERE
38360 NOYAREY

Extrait du registre des délibérations et des
décisions administratives du Maire

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 04 novembre 2024

DELIBERATION N°2024-053

Envoyé en préfecture le 06/11/2024
Reçu en préfecture le 06/11/2024
Publié le
ID : 038-213802812-20241104-DELIB2024_053-DE

L'an 2024, le 04 novembre, à 18 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de NOYAREY, convoqué le 30 octobre 2024, s'est réuni en Salle Poly'Sons (321 route de la Vanne - 38360 Noyarey) sous la présidence de Madame Nelly JANIN QUERCIA, Maire de la Commune de NOYAREY.

PRESENTS :

Nelly JANIN QUERCIA, Nathalie GOIX, Sandrine MOUTIN, Didier PERRIN, Sandrine CURTET, Christine AUDOUARD, Christian BERTHIER, Aldo CARBONARI, Patrick COMMERE, Stéphane COUDERT, Sophie CUTAJAR, Bénédicte GUILLAUMIN, Jacques HAIRABEDIAN, Alfio PENNISI, Annie PONTHEUX, Prazeres RIBEIRO, Yoann SALLAZ-DAMAZ.

ABSENTS AYANT

DONNE POUVOIR :

Gérard FEY pouvoir à Nathalie GOIX, Kévin PORTIER pouvoir à Nelly JANIN QUERCIA.

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 17
Nombre de conseillers votants : 19

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Sandrine CURTET a été désignée comme secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23/09/2024

Madame Nelly JANIN QUERCIA, Maire, propose l'approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 23/09/2024. Il est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION N°2024-053 : Décision modificative n°2 au budget communal 2024 :
ouverture de crédits

Nathalie GOIX, Rapporteuse

RAPPELLE que la collectivité et l'EPFL du Dauphiné ont établi un plan pluriannuel de sortie de portage pour les dossiers échus sur la commune ;

Les reste-à-charge, conséquents pour la collectivité, ont été prévus chaque année en section d'investissement. Or, le Service de Gestion Comptable de Fontaine a confirmé que, pour les biens dont le portage est échu et qui ont été cédés directement à un tiers par l'EPFL, le reste-à-charge doit être imputé en section de fonctionnement.

Pour 2024, cela concerne la sortie de portage du bien au 26 rue du Maupas (soit un reste-à-charge de 33 191,00 €). Il convient aussi de régulariser les reste-charge des deux appartements à l'Immeuble Saint-Jean dont la fin de portage a été actée en 2023 pour un montant de 47 113,40 € pour les deux biens.

Par conséquent, l'article 65888 « *Autres charges diverses de gestion courante - Autres* » au chapitre 65 « *Autres charges de gestion courante* » est abondé de crédits supplémentaires à hauteur de 80 504,40 €.

Cette dépense vient s'équilibrer en fonctionnement par les recettes supplémentaires suivantes constatées sur 2024 au chapitre 74 « *Dotations et participations* » :

- 74718 : + 35 000,00 € pour des recettes fiscales supérieures aux prévisions
- 7478 : + 45 504,40 € correspondant à des recettes supplémentaires diverses, notamment des subventions de la CAF

Ces recettes supplémentaires en fonctionnement permettent ainsi de maintenir la prévision d'excédent de fonctionnement au niveau fixé dans le budget primitif 2024.

Il est ainsi **PROPOSE** les ouvertures de crédits suivantes :

Section de FONCTIONNEMENT				
	Dépenses	Recettes	BP 2024 et DM n°1	Total
	Augmentation de crédits	Augmentation de crédits		
Article D 65888	+ 80 504,40 €	-	0,00 €	+ 80 504,40 €
TOTAL chapitre 65	+ 80 504,40 €	-	227 300,00€	307 804,40 €
TOTAL Dépenses de fonctionnement 2024	+ 80 504,40 €	-	2 762 800,00 €	2 843 304,40 €
Article R 74718	-	+ 35 000,00€	0,00€	35 000,00 €
Article R 7478		+ 45 504,40 €	50 000,00 €	95 504,40 €
TOTAL R chapitre 74	-	+ 80 504,40 €	352 000,00 €	432 504,40 €
TOTAL Recettes de fonctionnement 2024	-	+ 80 504,40 €	2 762 800,00 €	2 843 304,40 €

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DONNE son accord pour les ouvertures de crédits indiquées ci-dessus.
Décision adoptée à l'unanimité.
Pour : 19

Affiché le : 07/11/2024
Reçu en préfecture le : 06/11/2024
Exécutoire le : 07/11/2024

Noyarey, le 06/11/2024

Envoyé en préfecture le 06/11/2024

Reçu en préfecture le 06/11/2024

Publié le

Berger
Levisault

ID : 038-213802812-20241104-DELIB2024_053-DE

Le Maire,
Nelly JANIN-QUERCIA

